



« La protection sociale doit être universelle et égalitaire »

Yannick JADOT

Candidat d'Europe Ecologie Les Verts

1) Comment chaque citoyen français peut-il avoir accès demain à une protection sociale et solidaire ?

Associer Sécurité et Sociale, c'est affirmer le même droit pour toutes et tous, quel que soit son état de santé ou sa condition sociale. Au nom de la concurrence internationale et de la compétitivité, les voix toujours plus néolibérales dénoncent cette conquête sociale majeure et prônent un système concurrentiel où droits et solidarité disparaîtraient. Écologistes, nous refusons cette remise en cause, source d'injustice, de régression sanitaire et sociale. Nous entendons au contraire garantir à tous une protection sociale équivalente. Ainsi, l'accès à la retraite, au chômage, à la formation et d'une manière générale à la protection sociale des travailleurs indépendants et des auto-entrepreneurs sera assuré.

2) Quelle est la réforme fiscale que vous proposez pour financer le revenu universel d'existence que vous préconisez ?

Nous entendons expérimenter un revenu de base dont les conditions seront définies lors d'une conférence de consensus suivie d'un débat national.

Le financement d'une politique publique de protection sociale ne peut être uniquement basé sur les cotisations salariales, mais sur l'ensemble des revenus et par l'utilisation d'une part de la taxe carbone que nous instaurerons. Cette politique sera ainsi garante d'un système financier viable, solidaire, soucieux de toutes et de tous, respectueux de notre planète.

3) Est-ce que vous estimez que les agents publics sont indispensables ? Pourquoi ? Vous dites que « les services publics doivent être préservés, rénovés et développés ». Comment et avec quels moyens ?

Derrière la question du nombre de fonctionnaires, se pose la question des soins que nous voulons dans les hôpitaux, de l'éducation que nous voulons dans les écoles et de la sécurité de nos villes. Les agents publics sont indispensables pour proposer, dans notre pays, un service public de qualité, qui est un des socles de notre pacte social. Nous sommes pour un renforcement des services publics, qu'il faut adapter aux nouveaux besoins, notamment ceux de nos aînés de plus en plus nombreux. Pour cela il faut sortir de l'austérité devenue dogmatique pour investir dans les secteurs d'avenir.

4) Comment en particulier envisagez-vous de « soutenir et moderniser l'hôpital public » ?

Pour restaurer l'égalité des territoires, nous favoriserons le développement de maisons de santé pluridisciplinaires, mais également en amont des structures sanitaires où des personnes expérimentées et certifiées pourront assurer les tous premiers soins. Nous en finirons avec les déserts médicaux, en soutenant l'installation des médecins dans des maisons de santé adossées à des unités de base des premiers soins.

En 2017, les priorités sanitaires se sont modifiées.

Si des maladies ont régressé, d'autres se développent. Des facteurs environnementaux sont de plus en plus causes de pathologies : polluants, microparticules, produits se révélant toxiques. C'est une toute autre conception de la Santé qu'il nous faut envisager.

Un système de santé équilibré doit associer politique de soins et de prévention. Politique de soins pour soigner les pathologies. Politique de prévention pour chercher et combattre les causes des maladies, véritable définition de la prévention. La prévention est actuellement le parent pauvre de la santé, alors qu'un moindre recours à la seule médecine issue des technosciences, toujours plus inflationniste, serait facteur d'économies majeures. Ajouté à la priorisation d'unités de soins primaires de proximité, cette nouvelle politique désengorgera les services d'urgence hospitalier aujourd'hui saturé au-delà du raisonnable.

5) Les inégalités dans l'accès à une complémentaire santé sont flagrantes entre salariés du privé et agents publics, en particulier depuis l'entrée en vigueur de l'ANI le 1^{er} janvier 2016. Quelles mesures envisagez-vous pour pallier ces inégalités de traitement ?

La protection sociale doit être universelle et égalitaire. Une complémentaire publique pourrait être attribuée à très court terme à l'ensemble des agents publics, avant de basculer à une prise en charge de l'ensemble des risques par l'assurance maladie. De même, l'accès à la sécurité sociale serait assuré pour les travailleurs indépendants, de plus en plus nombreux.

6) Pourquoi dénoncez-vous le projet de traité transatlantique (TAFTA), quels seraient ses impacts dans le domaine de la santé et de la protection sociale, en particulier celle des fonctionnaires ?

Le traité transatlantique (TAFTA) et son pendant canadien, le CETA, constituent de vrais dangers pour les secteurs de la santé et de la protection sociale en Europe, et plus particulièrement en France.

C'est un voyage en terre inconnue pour les services publics. Pour la première fois, l'Union Européenne a négocié un accord commercial avec une « liste négative » pour les services. Cela signifie qu'à moins que les gouvernements européens excluent explicitement un service de la négociation, tous les services, y compris de nouveaux services publics à venir, seront automatiquement ouverts à la concurrence des fournisseurs de services étrangers. Il faut mesurer l'impact d'un tel accord sur les services publics : faire revenir un service sous le contrôle public devient mission quasi-impossible et sera très coûteux. Le CETA renforce le droit de la propriété intellectuelle en particulier sur les brevets pharmaceutiques réduisant la disponibilité au Canada des médicaments génériques : les profits des firmes contre la santé publique ! Le coût des médicaments pourrait augmenter de 13 % pour les Canadiens et grever les comptes de l'assurance-maladie de plus d'un milliard de dollars par an. Des accords comme le CETA entravent également les gouvernements européens qui souhaitent favoriser les génériques et réduire la durée des brevets à l'heure où il est urgent de pouvoir faire baisser les coûts de soins de santé, notamment sur certains traitements. Le danger est donc réel pour nos systèmes de santé et notre service public.

7) Les acteurs mutualistes dénoncent une marchandisation de la santé. Quel est votre point de vue sur la question ?

Les politiques menées ont abouti à une fragilisation du système de Santé, à sa remise en cause. Les droits sont progressivement rognés. Le reste à charge pour les ménages ne cesse d'augmenter, l'égalité territoriale n'existe plus, les hôpitaux se battent contre les contraintes budgétaires et les diminutions de personnel. Ils veulent ériger un système concurrentiel où droits et solidarité disparaîtraient dans les nimbes de la libre concurrence et des marchés. Dans leur sillage, et sous la pression des lobbies industriels et des institutions financières, l'ensemble des gouvernements n'a cessé de reculer et laisser se dégrader les politiques solidaires de santé. Face à ce renoncement, nous voulons, au contraire, réaffirmer le droit à la santé, à une sécurité sociale universelle.

8) Les agents de la fonction publique sont très attachés aux mécanismes de solidarité portés par les mutuelles de fonctionnaires. Que leur proposez-vous pour faire évoluer ce modèle mutualiste sans le détruire ?

Nous proposons de faire évoluer et de porter cet idéal mutualiste de la justice et de la solidarité dans un système de sécurité sociale renforcé et étendu qui prend en compte les enjeux du vieillissement de la population et de la nécessité d'améliorer l'accès aux soins pour tous. La sécurité sociale pour tous doit être synonyme de progrès social pour les fonctionnaires.

9) Quel modèle de protection sociale et de santé au 21^e siècle, en particulier pour les agents publics ?

Pour répondre aux inégalités de santé, à l'explosion des maladies chroniques, aux risques environnementaux et au vieillissement de la population, le droit à la santé et à la protection doit être réaffirmé. Les moyens de l'hôpital public doivent être sanctuarisés et la transition vers un modèle de prévention des maladies et de la perte d'autonomie doit être engagée. L'éducation à la santé doit être renforcée auprès des parents à la maternité, dans les écoles et les entreprises. Les politiques d'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie doivent être élaborées au niveau des régions et déclinées dans les territoires au plus proche des lieux de vie des personnes, et en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux (politique de la ville, associations, mouvements de jeunesse...). Les agents publics, qui agissent au quotidien pour l'intérêt général, doivent, comme l'ensemble de la population, avoir la garantie d'une protection sociale tout au long de leur vie.